

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves LE GRAND, maire.

Date de convocation : 22 mai 2015

Présents : M. Jean-Yves LE GRAND, Mmes et Mrs Annie KERHASCOET, Jean-Pierre CANN, Jean RANNOU, Jacques LE ROUX, Yannick DUPONT, Joseph YVINEC, Gérard MOREL, Jean LE BERRE, Jean-Michel BIRIEN, Jean-Yves LAROUR.

Excusés : Mme Murielle ROGNANT (pouvoir à J-Pierre CANN), Christine LELIEVRE (pouvoir à J-Yves LE GRAND), Marie-Pierre BERGER (pouvoir Y. DUPONT), Mr Gérard WAGENER (pouvoir à A. KERHASCOET)

Secrétaire de séance : Mme Annie KERHASCOET

Date d'affichage : 29 mai 2015

Ordre du jour :

38 – Réparation aqueduc de Pentrez
39- D.P.U : D.I.A.
Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 22 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DB2015-38 : REPARATION AQUEDUC DE PENTREZ

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération n° DB2015-29 du 22/04/2015, il a été autorisé à procéder à une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux suivants relatifs à la réparation de l'aqueduc de Pentrez suite aux tempêtes hivernales 2013/2014 :

- reprise des fissures sur busage par injection de résine
- reprise des maçonneries du dallot et confortement
- mise en place de gabions de soutènement y compris terrassement et installation chantier

Après analyse des trois offres présentées, il propose de retenir la société SPAC pour un montant de 53 100,00 € HT (63 720,00 € TTC).

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la proposition du maire et **AUTORISE** à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

DB2015-39 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Maison et terrain situés à Béniel - section AD n° 98-100-116-143 – appartenant à Monsieur et Madame CAPITAINE GOUEREC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, invité à délibérer, à l'unanimité, **RENONCE à exercer** son droit de préemption sur cette vente et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

NOM et PRENOM	Fonction	VISA
M. LE GRAND Jean-Yves	Maire	
Mme KERHASCOET Annie	1ere adjointe	
Mme LELIEVRE Christine	2ème adjointe	représentée
M CANN Jean-Pierre	3ème adjoint	
Mme BERGER Marie-Pierre	4ème adjointe	représentée
M RANNOU Jean	conseiller	
M LE ROUX Jacques	conseiller	
M DUPONT Yannick	conseiller	
M MOREL Gérard	conseiller	représenté
M YVINEC Joseph	conseiller	
Mme ROGNANT Murielle	conseillère	représentée
M WAGENER Gérard	conseiller	
M LE BERRE Jean	conseiller	
M BIRIEN Jean-Michel	conseiller	
M LAROOUR Jean-Yves	conseiller	